

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Design d'intérieur (903.68)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)**

au Collège Inter-Dec

Octobre 1998

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme *Design d'intérieur* (903.68) conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) au Collège Inter-Dec s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés.

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège Inter-Dec, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 11 novembre 1997. Un comité de spécialistes, présidé par une commissaire, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement, le 12 mars 1998². À cette occasion, le comité a pu rencontrer la direction de l'établissement, y compris les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation, des professeurs³, des élèves et des diplômés. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège Inter-Dec et du programme évalué. Il présente ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite à l'établissement. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le *Guide spécifique*, les critères retenus pour cette évaluation sont : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, mars 1997, 23 p.
 2. Le comité visiteur était composé de M^{me} Lyne Côté, designer d'intérieur chez Côté-conseil, M^{me} Michelle Légaré, enseignante au Collège de l'Assomption, M. Jacques Lemire, ex-directeur des études au Cégep de Trois-Rivières, et de M^{me} Louise Chené, commissaire, qui en présidait les travaux. M. Denis Savard, agent de recherche, agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

Le Collège Inter-Dec est un établissement d'enseignement privé, situé à Montréal, qui a été fondé en 1983. Le Collège se donne comme mission de «*dispenser des services de formation de qualité supérieure, adaptés à la réalité du marché du travail et répondant aux besoins des clientèles-cibles où il est en mesure d'exercer.*» L'établissement privilégie une formation pratique, à la fine pointe de la technologie, et adaptée aux besoins du marché du travail.

Le Collège Inter-Dec offre, aux ordres collégial et secondaire, des formations professionnelles conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC), au diplôme d'études professionnelles (DEP), à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) de même qu'à l'attestation d'établissement (AE). À l'automne 1997, l'effectif total du Collège se chiffrait à 578 étudiants.

Les programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales relèvent de deux départements, soit ceux d'*Imagerie digitale* et de *Design d'intérieur*. Le Département d'*imagerie digitale* offre les programmes *Infographie en édition et en imprimerie* (901.86), *Infographie en cinéma et télévision* (901.98) ainsi que *Montage vidéo de base* (901.53) et *de pointe* (903.99). Le Département de *design* s'occupe des programmes court (900.68) et long (903.68) en *Design d'intérieur* ainsi que des programmes court (901.03) et long (903.67) en *Design de présentation visuelle*.

Le Collège Inter-Dec est une composante de la compagnie 131427 Canada Inc. Cette compagnie est elle-même une filiale du Groupe Collège LaSalle. D'autres filiales de ce groupe coopèrent avec le Collège Inter-Dec. Ainsi, une filiale, Gested Admission, s'occupe du recrutement et de l'admission de l'effectif du Collège tandis qu'une autre filiale, Zoom Placement, travaille à créer des opportunités d'emploi pour les diplômés.

Le programme

Le programme *Design d'intérieur* est offert par le Collège Inter-Dec depuis 1991. Ce programme, d'une durée de 1965 heures⁴, est échelonné sur cinq trimestres et il est reconnu par la Société des Designers intérieurs du Québec (SDIQ). Entre 1994 et 1996, l'effectif du programme *Design d'intérieur* s'est maintenu autour d'une moyenne de 80 étudiants, dont 90 % étaient inscrits à temps plein. Cet effectif, largement féminin, se compose typiquement d'individus de 23 à 27 ans qui, après avoir vécu une expérience sur le marché du travail, décident de retourner aux études pour perfectionner leur champ d'expertise ou pour réorienter leur carrière. Le corps professoral qui dispense les cours du programme regroupe seize enseignants à la leçon.

Le Collège considère que le programme a maintenant atteint une certaine vitesse de croisière. Les perspectives de développement devraient surtout consister en des améliorations continues touchant le contenu des cours. D'autres visées de développement en périphérie du programme sont envisagées. Le Collège envisage ainsi d'offrir des ateliers de perfectionnement touchant des domaines connexes (dessin de meubles, éclairage, matériaux, perspectives, rendu). Le Collège entend établir un centre de formation ATC (Autodesk Training Center), centre de formation continue dédié à l'apprentissage du logiciel Autocad.

4. À compter de septembre 1998, le programme sera échelonné sur six trimestres au lieu de cinq par l'ajout d'une session d'été de 180 heures obligatoires pour tous les étudiants à la troisième session.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'autoévaluation du programme a donné lieu à la formation de deux comités à l'intérieur de l'établissement : un Comité de recherche et d'évaluation et un Comité de lecture. Le Comité de recherche et d'évaluation était formé de la coordonnatrice des études, du directeur des programmes de design d'intérieur et de design de présentation visuelle ainsi que de trois enseignants. Au Comité de lecture, siégeaient le directeur général, le contrôleur des finances, le directeur des études, la coordonnatrice des programmes de beauté et le président du Conseil d'administration.

Les données ayant servi à l'autoévaluation proviennent de différentes sources. Les opinions des élèves ont été recueillies à l'occasion de visites en classe de même qu'au moyen de questionnaires écrits et de sondages téléphoniques. Les diplômés ont été sondés par la poste et par téléphone. La consultation des enseignants s'est effectuée au cours de rencontres, tant individuelles que de groupe, et par le biais d'un sondage téléphonique.

De plus, le Collège a, pour fonder son autoévaluation, eu recours aux plans de cours, aux notes de cours, aux grilles d'évaluation des apprentissages, aux compilations de notes finales, aux statistiques sur le cheminement scolaire, aux rapports d'évaluation de l'enseignement, à des données concernant le personnel, à la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, ainsi qu'à différents dossiers provenant d'institutions à caractère économique.

La Commission reconnaît la fiabilité de l'autoévaluation produite par le Collège. La Commission souligne le leadership de la direction dans la conduite de cette opération ainsi que le souci démontré par le Collège de consulter les élèves et les intervenants du programme. Par ailleurs, la Commission constate que le rapport soumis par le Collège s'avère de façon générale plus descriptif qu'analytique. Aussi, la Commission invite-t-elle le Collège à un traitement plus approfondi des différents critères soumis et à des analyses mieux étayées des situations évaluées.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions

ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes des élèves.

Dans la description qu'en fait le ministère de l'Éducation, le programme ministériel vise à permettre à une clientèle adulte d'acquérir la formation correspondant au programme *Design d'intérieur* conduisant au DEC (570.03). Les designers d'intérieur exercent leur métier comme travailleurs autonomes ou comme employés à l'intérieur de bureaux d'architectes, de compagnies de design d'intérieurs, d'établissements de vente au détail ou de compagnies de construction. Ils créent et réalisent des concepts d'aménagements d'intérieurs, esthétiques et fonctionnels, pour des immeubles résidentiels, commerciaux, institutionnels et industriels.

Le designer d'intérieur a pour principale fonction de préparer des plans d'aménagement des espaces intérieurs. Ces professionnels sont souvent considérés, à tort, comme des décorateurs alors que leur travail se rapproche davantage de l'architecture des intérieurs. Le designer consulte les clients pour déterminer leurs besoins, leurs préférences et l'utilisation prévue de l'espace, il prépare des plans détaillés et des maquettes, il évalue les coûts et les matériaux nécessaires à leur réalisation, prépare les spécifications d'exécution du design final et s'assure sur place de la conformité des travaux. Le designer senior peut être appelé à diriger et superviser une équipe attitrée à un projet.

Selon les études prospectives citées par le Collège, les futurs designers exerceront de plus en plus leur métier dans les domaines suivants : le secteur du spectacle et des divertissements, les effets spéciaux, la décoration scénique et la scénographie, la conception de produits et de services destinés au secteur des télécommunications ainsi que le design des installations de réalité virtuelle dédiées à la formation ou au divertissement. L'industrie du tourisme fournira d'autres débouchés dans l'aménagement de complexes hôteliers et récréatifs. Enfin, la rénovation et la remise en état du stock actuel de bâtiment de même que la conversion d'immeubles devraient offrir d'autres occasions d'emploi aux designers.

Étant donné l'évolution prévue du domaine, le Collège se montre sensible à former des travailleurs capables de s'adapter à un marché du travail en perpétuel changement. Les futurs designers

d'intérieur devront posséder un esprit créatif, une bonne base technique, beaucoup d'entrepreneurship et de polyvalence. Le Collège compte sensibiliser les étudiants quant à l'utilisation des technologies informatiques. L'établissement ne prévoit pas ajouter des cours d'informatique à la formation, il offre plutôt des séminaires renseignant les étudiants sur les logiciels les plus utilisés dans le domaine du design.

Le Collège maintient certains liens avec le marché du travail. Le service Zoom Placement demeure en relation avec des architectes, des bureaux de design et des ébénistes. Il transmet aux intéressés les offres d'emploi qu'il reçoit. La direction des programmes est continuellement à la recherche de projets concrets pour les étudiants. Tous les enseignants sont en contact avec le marché du travail de par leur pratique professionnelle. À l'occasion, le Collège invite des personnalités du domaine à venir rencontrer les étudiants et il participe à divers événements concernant le design d'intérieurs. Les responsables du programme ont accentué les mesures de suivi auprès des étudiants et des finissants afin de faciliter leur intégration au marché du travail.

Les taux de placement pour les deux années rapportées par le Collège montrent que tous les diplômés occupaient un emploi au moment de la consultation. Toutefois, les taux en emploi reliés différaient grandement d'une année à l'autre. En 1995, une proportion de 58 % (7/12) des diplômés rejoints occupaient un emploi relié, alors qu'en 1996, ce taux se chiffrait à 80 % (8/10). Le taux plus faible de 1995 s'expliquerait, selon le Collège, par le ralentissement de l'activité dans l'industrie de la construction qui a sévi à cette époque ainsi que par l'excédent de locaux commerciaux et d'unités résidentielles.

La plupart des étudiants et des diplômés, interrogés par le Collège, trouvent que la formation reçue les prépare adéquatement au marché du travail. Quoique les répondants soient d'avis que le programme est équilibré entre ses aspects théoriques et pratiques, ils n'en déplorent pas moins l'absence d'un stage en milieu de travail.

La Commission reconnaît la pertinence du programme évalué. Cependant, elle note, qu'en l'absence d'un stage en milieu de travail, la pratique professionnelle des enseignants constitue le canal privilégié de relation continue avec le marché du travail. Si elle est bénéfique à plusieurs égards, cette relation avec le milieu de l'emploi, trop exclusivement centrée sur la pratique des enseignants, est susceptible de contribuer à une vision restreinte de la formation et d'entraver le développement du programme dans des aspects importants, comme la mise en place d'un stage. La Commission

invite donc le Collège à intensifier et à diversifier les liens continus qu'il entretient avec le marché de l'emploi en vue de la mise en place de formules d'intégration au marché du travail.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des cours à la réalisation des objectifs du programme; l'articulation et la séquence des cours; la charge de travail exigée des élèves.

Pour l'essentiel, les objectifs généraux correspondent aux objectifs du programme ministériel quoique leur adaptation par le Collège les rend moins clairs. Globalement, ces objectifs visent à ce que le designer d'intérieur puisse répondre adéquatement et de façon créative aux questions d'aménagement intérieur, qu'il possède une connaissance des notions de design, qu'il ait acquis une capacité d'analyse, de programmation, de planification et d'aménagement des espaces intérieurs, qu'il connaisse les notions de structure, d'installation d'équipement et d'autres éléments à intégrer à l'intérieur d'un édifice, qu'il prenne conscience des besoins spécifiques et des normes à respecter pour répondre aux besoins d'esthétisme et de confort, qu'il puisse, par sa compétence, son sens du design, ses qualités de concepteur et sa créativité élaborer des espaces intérieurs correspondants aux besoins de la société et, enfin, qu'il soit en mesure de concevoir ces espaces, en dessiner les plans et veiller à leur réalisation.

Les objectifs spécifiques du programme sont regroupés sous les étapes de la réalisation d'un projet d'aménagement, tels que décrits par la Société de designers d'intérieurs du Québec (SDIQ). Ces étapes successives sont le programme, la conceptualisation, le développement de concept, les documents, l'administration et l'évaluation.

D'une part, la Commission considère que le programme évalué est très bien situé par rapport aux tâches et aux fonctions de travail auxquelles ses finissants sont destinés. L'analyse de la situation de travail à laquelle mène le programme est adéquate, ce que traduit bien la séquence de cours. Toutefois, la traduction de cette analyse dans un ensemble structuré et cohérent d'objectifs pédagogiques s'avère lacunaire : les objectifs généraux et les objectifs spécifiques sont plus ou moins bien arrimés et les objectifs spécifiques réfèrent davantage, dans leur formulation, à des tâches de travail qu'à des intentions éducatives. La structure actuelle des objectifs du programme devrait être retravaillée pour favoriser l'établissement de liens entre les différents apprentissages et la concertation entre les différents intervenants. La Commission croit que les carences dans la structure

pédagogique du programme reflètent les hésitations du Collège sur la mission de cette formation et débouchent sur une organisation pédagogique plutôt intuitive, et dépourvue de cadre de référence, autour de laquelle il est difficile de rallier les formateurs.

Le Collège doit réaffirmer sa mission de formation en design d'intérieur, développer une vision claire du programme, établir les perspectives propres à son développement et lui fournir la structure et l'organisation lui permettant un fonctionnement efficace. C'est dans cet esprit que la Commission recommande au Collège

d'établir un profil du diplômé spécifiant les savoir, savoir-faire et savoir-être visés par le programme, de traduire ce profil en objectifs pédagogiques cohérents, de s'assurer de la participation significative de tous les cours à l'atteinte de ces objectifs et de développer chez les intervenants une vision globale et partagée du programme.

La Commission note que le Collège a commencé un travail de révision des cours du programme en portant une attention particulière à l'agencement logique des contenus et à la progression des apprentissages. La somme de travail demandée aux élèves est exigeante. Elle dépasse ce qui est indiqué dans la pondération ministérielle, tout en demeurant toutefois réaliste.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Les principales méthodes pédagogiques utilisées dans le programme sont l'enseignement théorique, les exercices pratiques, les travaux d'équipes, les ateliers libres, les conférences et les visites d'entreprises. L'enseignement théorique fait intervenir un matériel didactique varié (diapositives, acétates, films). Cet enseignement permet à l'élève d'assimiler les notions nouvelles avant de les mettre en pratique à l'occasion d'exercices pratiques. Les travaux d'équipes favorisent l'interaction (culturelle et professionnelle), les échanges d'idées et le développement de la capacité à prendre des décisions en groupe. Les ateliers libres qui se déroulent en dehors des heures de cours développent

l'initiative et la créativité. Les conférences et les visites d'entreprises accroissent la connaissance du marché du travail et permettent des échanges avec des professionnels du domaine. La Commission considère que les méthodes pédagogiques utilisées dans le programme sont adéquates et appliquées de manière efficace par les enseignants. Le Collège évalue régulièrement les méthodes pédagogiques et voit à apporter les ajustements nécessaires.

Le Collège vise à offrir une formation complète qui constitue, pour l'élève, tant une expérience de vie enrichissante qu'une occasion de développer sa personnalité et sa capacité à évoluer en société. L'établissement identifie l'enseignant comme premier intervenant concerné dans le dépistage des problèmes d'apprentissage, de comportement ou de nature autre. Ces problèmes se résolvent généralement à ce niveau, mais si les difficultés persistent, le cas peut être adressé successivement au coordonnateur, au directeur des études ou au directeur général.

Les élèves qui rencontrent des problèmes d'apprentissage en raison de leur maîtrise insuffisante de la langue d'enseignement sont tenus de suivre un cours d'appoint. Le Collège ne dispose pas de ressources spécifiques pour apporter de l'aide spécialisée en psychologie ou en soins de santé, par exemple. Conscients de ces limites, les intervenants cherchent à orienter l'étudiant en difficulté vers les services d'aide appropriés. Le Collège envisage de former un partenariat avec un CLSC de manière à fournir officiellement ce support spécialisé à ses étudiants.

Les enseignants sont engagés à la leçon. Leur contrat d'embauche stipule que chaque professeur doit assurer une présence d'une heure de disponibilité pour six heures d'enseignement. Les élèves interrogés par le Collège s'estiment bien encadrés tout au long de leur formation. La Commission relève le profond engagement professionnel dont font preuve les enseignants dans leur offre de disponibilité.

L'adéquation des ressources

Quatre sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; le nombre et les qualifications du personnel professionnel et technique; les procédures ou les mesures prises pour l'évaluation et le perfectionnement des professeurs; les ressources matérielles affectées au programme.

Le corps professoral se compose de seize enseignants, tous engagés à la leçon. Le programme compte sur des professeurs qui, pour la plupart, possèdent des diplômes universitaires de premier et de deuxième cycle qui sont qualifiés et expérimentés dans les domaines dans lesquels ils enseignent. Ces chargés de cours sont actifs sur le marché du travail où ils se tiennent au fait des tendances et des derniers développements de leur champ d'activité. La plupart des professeurs présentent une expérience assez étendue en enseignement.

De l'avis de la Commission, le corps professoral constitue un des points forts du programme. La Commission a particulièrement apprécié le dynamisme et l'engagement professionnel démontrés par ces professionnels. La Commission a aussi noté le sens pédagogique aigu de ces enseignants malgré que la quasi-totalité d'entre eux ne possèdent pas de formation reconnue en pédagogie.

La pratique d'embauche des nouveaux enseignants accorde la priorité aux candidats qui sont membres d'une association ou d'une corporation professionnelle et qui sont référés par un professeur oeuvrant au collège. Tous les enseignants doivent posséder un diplôme d'études supérieures (universitaire ou techniques supérieures), oeuvrer à l'extérieur du collège dans le domaine du design d'intérieurs ou de l'architecture et avoir atteint une certaine expérience de travail. Ils doivent avoir un talent de communicateur afin de transmettre à l'étudiant la matière théorique et pratique du métier de designer. Les candidats qui possèdent une formation en pédagogie sont fortement considérés.

Le Collège procède à l'évaluation des cours des enseignants au moyen de questionnaires remplis par les étudiants. Cette évaluation qui se déroule entre la sixième et la septième semaine de cours permet au directeur de programme de déceler tout problème assez tôt dans la session. Le coordonnateur du programme rencontre individuellement chaque professeur pour lui fournir un compte rendu de l'évaluation, présenter ses points forts et les points à améliorer dans son enseignement. Une feuille de route, déposée au dossier de l'enseignant, permet le suivi des évaluations.

Le Collège se montre très ouvert au perfectionnement de ses enseignants. Il offre régulièrement des formations de groupe sur les logiciels de graphisme Autocad, Photoshop et Multimédia. Il incite les enseignants à perfectionner leur maîtrise des deux langues d'enseignement (français et anglais) utilisées dans les cours. Tout enseignant qui désire améliorer ses connaissances relatives à sa tâche d'enseignement peut en faire la demande pour approbation par la direction de programme.

La Commission apprécie l'attention que le Collège porte à son personnel. Le Collège sélectionne ce personnel selon des critères précis et adéquats, il en fait une évaluation continue et suivie de même qu'il favorise l'actualisation des compétences disciplinaires par des actions concrètes et ciblées. Toutefois, considérant le fort potentiel pédagogique des enseignants et l'absence de formation en ce domaine qui limite la pleine expression de ce potentiel, la Commission **suggère** au Collège d'outiller les professeurs de manière à les rendre habiles à formuler leurs intentions éducatives en objectifs, à concrétiser ces objectifs en stratégies d'enseignement et à déterminer les moyens d'évaluation les plus appropriés.

Dans l'ensemble, le Collège compte sur des locaux bien aménagés pourvus de l'équipement requis. Le Collège possède une équipe de techniciens polyvalents et qualifiés qui assurent que le matériel nécessaire soit disponible. Les élèves ont accès au Centre de documentation du Collège LaSalle. Toutefois, ils ne peuvent y emprunter de volumes étant donné des incompatibilités dans les systèmes informatisés de gestion des deux établissements. De plus, comme le Collège LaSalle n'offre pas de programme en *Design d'intérieur*, son Centre de documentation n'est pas bien pourvu en documentation pertinente. Considérant l'importance de l'accès à la documentation étant donné les dimensions culturelles et techniques de la formation du designer, l'évolution rapide de ce domaine et les perpétuels changements qui le caractérisent, la Commission recommande au Collège

de prendre les moyens pour faciliter l'accès à une documentation pertinente et abondante sur le domaine du design d'intérieur.

De l'avis de la Commission, il n'est pas obligatoire que le Collège se dote d'un centre de documentation pour offrir un accès suffisant à de l'information pertinente. Il peut le faire par le biais de branchements à l'Internet ou en ayant recours à des ententes de service avec des ressources externes.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; la capacité des modes et instruments d'évaluation à vérifier l'atteinte des objectifs des cours et du programme; les taux de réussite des cours; les taux de diplomation.

C'est principalement le service Gested Admission qui s'occupe du recrutement des élèves. Le Collège diffuse une campagne publicitaire sur ses programmes et réfère les intéressés à ce service. Les conseillers de Gested fournissent l'information aux intéressés et ils participent à de nombreuses activités de recrutement telles les Portes ouvertes, les salons éducatifs, les foires, les visites d'écoles et les voyages de recrutement à l'étranger.

L'effectif du collégial du Collège se compose à 11 % d'étudiants étrangers. Ces étudiants sont recrutés via le site Internet de l'établissement, les foires étudiantes internationales, des recruteurs indépendants ou les diverses succursales du Collège LaSalle installées à travers le monde. Le Collège est membre du CEC (Centre d'études canadien) qui fait la promotion des études au Canada.

Les conditions générales d'admission au programme respectent les dispositions du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC). Lors de l'admission, le Collège vérifie la motivation des candidats et les informe des exigences quant à la charge de travail. La Commission souligne l'intérêt de la politique d'accueil du Collège qui admet tous les élèves qui rencontrent, même minimalement, les conditions d'admission inscrites au RREC. La Commission observe cependant que la nature du programme offert de même que la base étendue du recrutement amènent le Collège à admettre une clientèle hétérogène tant sur le plan culturel que sur ceux de la maîtrise de la langue d'enseignement et des acquis antérieurs. La Commission rappelle au Collège, qu'en pareille situation, il devient particulièrement important de vérifier, à l'entrée, les compétences des élèves et d'offrir le soutien nécessaire si des lacunes sont constatées. Au nombre des compétences à vérifier, la Commission identifie notamment la langue d'enseignement et les apprentissages de base en géométrie. À défaut de procéder à une telle vérification et d'offrir les mesures de soutien requises, le Collège s'expose à niveler la formation par le bas et à retarder le développement des groupes d'élèves. Étant donné les impacts négatifs que peut occasionner l'admission d'élèves mal préparés et peu soutenus, tant pour ces individus que pour les groupes dans lesquels ils s'insèrent, la Commission recommande au Collège

de vérifier, à l'admission, les compétences de base des élèves et de fournir les mesures de rattrapage requises selon les modalités qu'il choisit de manière à augmenter leurs chances de réussite.

La direction vérifie tous les plans de cours. L'évaluation de l'enseignement permet de contrôler la conformité des méthodes pédagogiques à ce qui était prévu de même que la rigueur et l'équité des évaluations. Les divers règlements, politiques et procédures (équivalences, substitutions, politiques d'absences, demandes de révision de notes, etc.) sont rigoureusement respectés et constamment réévalués afin d'en vérifier la pertinence.

Pour les années de référence, le tiers des cours montraient des taux de réussite plutôt bas (moins de 70 %) alors que des variations importantes (plus de 20 %) étaient observées dans ces taux dans la moitié des cas. Quoique la petite taille des nombres impliqués invite à la prudence, la Commission encourage tout de même le Collège à examiner les raisons qui expliquent la faiblesse et la variabilité observées dans les taux de réussite des cours.

Des experts externes ont procédé à l'analyse des plans de cours et des instruments d'évaluation des cours *Design d'intérieur I* (570-353-91) et *Design d'Intérieur V* (570-753-91). Leurs conclusions sont rapportées dans ce qui suit. D'après ces experts, les objectifs poursuivis dans le cours *Design d'intérieur I* sont appropriés, mais ils pourraient être davantage élaborés en lien avec les éléments de contenus. Aussi, les objectifs spécifiques aux activités d'apprentissage devraient être inscrits au plan de cours. La matière couverte dans le cours permet d'atteindre les objectifs visés quoique le plan de cours est très sommaire au niveau des éléments de contenu. Les instruments d'évaluation mesurent adéquatement l'atteinte des objectifs visés et la note de passage témoigne de l'atteinte de ces objectifs. De façon générale, la planification de ce cours pourrait être améliorée au niveau du contenu (élaboration et structure) et sur les modalités d'évaluation en précisant les critères.

Pour des résultats des analyses relatives au cours *Design d'Intérieur V*, les experts ont noté que le plan de cours est incomplet au niveau des renseignements généraux, des objectifs, des contenus et des modalités d'évaluation. La matière couverte permet d'atteindre partiellement les objectifs visés. Le plan de cours démontre que l'objectif de la présentation d'un projet est poursuivi. Toutefois, les éléments de contenu en lien avec la réalisation des documents et les exigences du projet sont peu explicités. De plus, l'élément de contenu sur l'estimation des coûts du projet n'est pas présent. L'étudiant connaît la finalité, mais il a peu d'information sur ce qui lui permettra de l'atteindre. La note de passage ne témoigne pas de l'atteinte des objectifs visés.

La Commission relève, par ailleurs, certaines améliorations qui pourraient être apportées, d'une façon globale, à l'évaluation des apprentissages. Ainsi, les divers critères d'évaluation des travaux pratiques devraient être communiqués à l'avance aux élèves. La pratique d'accompagner la correction des travaux de commentaires de rétroaction devrait être généralisée. Enfin, le Collège devrait préciser les critères et les modalités de correction de manière à garantir la fidélité des résultats.

La Commission n'est pas sans noter les actions que le Collège envisage pour améliorer la pratique de l'évaluation des apprentissages. Ainsi, l'établissement entend tester, auprès de représentants de l'industrie, l'adéquation des critères de correction. Le Collège travaille aussi à standardiser les plans de cours et les méthodes d'évaluation. La Commission n'en recommande pas moins au Collège

d'apporter les améliorations requises aux instruments de planification de l'enseignement et d'évaluation des apprentissages utilisés dans le programme.

Les taux de diplomation en durée prévue sont plutôt faibles. Ces taux varient de 20,41 à 32,14 % pour la période de référence. Le Collège explique la faiblesse de ces taux par différents facteurs : le roulement élevé du personnel d'alors, un déséquilibre au niveau de la gestion du programme, le manque de rigueur dans les structures pédagogiques ainsi que la pression exercée sur l'administration du Collège par son expansion rapide. Le Collège dit observer une nette amélioration dans la persévérance scolaire : le personnel s'est stabilisé, des changements sont intervenus à la Direction des études et le Collège a implanté un nouveau système de répartition des sessions qui favorise la rétention des élèves.

Le Collège n'offre pas de stage en milieu de travail. Il en serait ainsi, du moins en partie, en raison de la complexité d'organiser un stage dont la durée maximale ne pourrait dépasser trois semaines. Les seules expériences de travail disponibles aux élèves sont le fruit d'initiatives privées de professeurs qui engagent à contrat certains étudiants, souvent les meilleurs, à l'intérieur des firmes où ils pratiquent. Cette pratique peut cependant, malgré ses bons côtés, entraver, par la compétition qu'elle lui porte, le développement d'une activité d'intégration au marché du travail pour l'ensemble des étudiants.

La Commission considère comme une lacune le fait que le programme n'offre ni activité d'intégration au marché du travail ni occasion aux élèves de réaliser des projets réels et complets en relation avec des clients véritables. La Commission **suggère** donc au Collège d'ajouter à la formation une

dimension d'intégration au marché du travail, réelle ou simulée (concours, bénévolat, expositions, projets en entreprise), à l'intérieur de laquelle les élèves auront à produire des projets concrets, signifiants et complets.

Le Collège n'effectue pas de relance systématique de ses diplômés. Cependant, il envisage de mettre à leur disposition, sur son site Internet, une page Web personnelle qui va permettre à l'industrie et au Collège de les suivre directement.

La gestion du programme

Le dernier critère permet de déterminer si les structures, le partage des responsabilités, la qualité des communications favorisent le fonctionnement intégré du programme; il permet également d'apprécier la qualité de l'information donnée aux élèves sur le contenu et les exigences du programme.

La gestion du programme est assurée par une équipe de quatre personnes. Le directeur des études est responsable de l'application du régime pédagogique, des programmes d'études et des méthodes pédagogiques. Le coordonnateur du programme s'assure de la qualité de l'enseignement par le choix d'enseignants qualifiés et par l'élaboration de méthodes pédagogiques appropriées. Il veille aux mesures d'aide, de support et d'encadrement des étudiants. Le coordonnateur prépare le budget annuel relatif aux programmes qu'il coordonne. Le coordonnateur adjoint veille à la logistique des infrastructures (locaux, fournitures, accessoires). Il assure la gestion des ressources pédagogiques (clés, cartes de photocopies, matériel audio-visuel, outillage, équipement), il coordonne les événements spéciaux (portes ouvertes, voyages, bal des finissants) et il collabore à la gestion et à l'approbation des dépenses. Enfin, le contrôleur des finances contrôle les budgets des différents départements.

Le suivi des différents dossiers pédagogiques, le soutien et l'encadrement des enseignants s'effectuent lors de réunions pédagogiques tenues mensuellement et à l'occasion de rencontres individuelles à la fin de la session. La Commission a constaté précédemment la nécessité de consolider la structure pédagogique du programme, de développer chez les intervenants une vision commune de la formation et une concertation plus étendue. Ces actions requièrent une animation pédagogique et un leadership qu'il incombe à la Direction des études d'exercer.

La Commission pressent, de la nouvelle Direction des études, une bonne compréhension de la problématique du programme et la volonté d'entreprendre les actions nécessaires. La Commission

apporte, comme indication, l'amorce de l'identification des compétences du programme de même que la révision des plans de cours et des pratiques d'évaluation. La Commission **suggère** donc au Collège de soutenir la Direction des études dans l'exercice de son leadership pédagogique et de mettre en oeuvre les mesures propres à favoriser la concertation des enseignants et le développement chez eux d'une vision partagée de la formation.

Les objectifs, le contenu et les exigences du programme sont présentés à l'étudiant dès sa première rencontre avec le conseiller aux admissions. Le plan de cours remis aux étudiants informe sur les objectifs, les modes d'évaluation ainsi que les activités d'apprentissage de la session. À la journée de pré-rentree, lors de la remise des horaires et la diffusion du calendrier scolaire, les élèves reçoivent d'autres éléments d'information utiles à l'exercice de leurs activités. Tout au long du trimestre, le Collège utilise d'autres moyens de communication comme les babillards ou les visites en classe. La taille réduite du Collège favorise la circulation de l'information.

Le Collège travaille à l'élaboration d'un guide de gestion à l'attention des enseignants. Ce guide contiendra l'essentiel des renseignements qui les concernent (mission du collège, départements, personnes ressources, services offerts aux étudiants, procédures générales de remise de notes, réservation des locaux, etc.). La publication de ce guide est prévue pour 1998. Le Collège entend aussi organiser des rencontres entre le département et les filiales Zoom placement et Gested Admission pour tenir ces organismes au fait des modifications au programme et de ses perspectives de développement.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission reconnaît la qualité de la mise en oeuvre du programme d'AEC *en Design d'intérieur* au Collège Inter-Dec. La qualité de cette mise en oeuvre s'appuie notamment sur le dynamisme et l'engagement professionnel des enseignants.

La Commission constate aussi que des améliorations devraient être apportées, particulièrement, en ce qui a trait à la cohérence, à l'adéquation des ressources et à l'efficacité du programme. À cette fin, la Commission a recommandé au Collège de développer un profil de sortie et de revoir la structure pédagogique du programme, de prendre les moyens pour faciliter l'accès à une documentation pertinente et de vérifier, à l'admission, l'acquisition des compétences de base par les élèves.

Mis à part ces recommandations, la Commission énonce également des suggestions concernant le perfectionnement en pédagogie des enseignants, l'amélioration des outils de planification de l'enseignement et d'évaluation des apprentissages, l'ajout d'une dimension d'intégration au marché du travail ainsi que le soutien de la Direction des études dans le leadership pédagogique et l'établissement de mesures favorisant le développement d'une vision commune de la formation et la concertation entre les intervenants.

Les suites de l'évaluation

Le Collège tient à souligner la rigueur et la conformité du rapport de la Commission. Aussi a-t-il accueilli favorablement les diverses pistes d'amélioration qui lui ont été soumises et il est à mettre en place des mesures visant à les concrétiser. Le Collège a informé la Commission des actions réalisées, entreprises ou envisagées pour répondre à ses recommandations, suggestions et commentaires.

Le Collège a entrepris un travail de normalisation et révision des plans de cours. Ce travail visant à renforcer la cohérence du programme touchera l'ensemble des composantes des plans de chacun des cours. Les objectifs généraux, les objectifs spécifiques seront reformulés en termes de compétences. Les contenus seront précisés en fonction des objectifs et des compétences à atteindre. Les approches pédagogiques seront déterminées en adéquation avec les visées retenues et les pratiques d'évaluation seront spécifiées davantage pour mieux les refléter. Les plans de cours présenteront la médiagraphie utilisée.

Reconnaissant le bien-fondé de la recommandation visant à faciliter l'accès à la documentation pertinente, le Collège encourage ses étudiants à tirer profit des bibliothèques qui sont situées à proximité, il offre maintenant un accès à l'Internet par le biais d'ordinateurs mis à la disposition des élèves, il rend davantage disponibles les publications spécialisées auxquelles il est abonné et, enfin, il entend intégrer le système informatisé de prêt de volumes du Collège LaSalle.

Concernant la recommandation visant à vérifier, à l'admission, les compétences de base des élèves et à fournir les mesures de rattrapage requises de manière à augmenter leurs chances de réussite, le Collège a adopté une procédure d'analyse des dossiers de candidature afin de s'assurer que le candidat répond aux critères de base d'admission au programme. Les dossiers sont revus périodiquement par la suite et les élèves en difficulté peuvent se voir imposer des conditions de poursuite ou un arrêt des études.

Le collège s'est doté d'un Guide de gestion qui est remis aux enseignants et qui contient l'essentiel des renseignements utiles dans l'accomplissement de leur tâche.

La Commission estime que les actions réalisées, entreprises et envisagées par le Collège contribueront à améliorer la qualité de la mise en oeuvre du programme évalué. Elle souhaite être informée, au moment opportun, des actions mises en oeuvre au regard des recommandations contenues dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président